

OBJET: AVANT-PROPOS

Ce document contient les renseignements généraux et politiques, règlements administratifs, principes et programmes et politique sur la discipline du camp de jour du CCI.

Le conseil d'administration, en collaboration avec la direction, ont préparé ce document afin que chaque parent soit informé et connaisse les engagements de l'organisation.

Nous vous suggérons de lire attentivement ce manuel afin de comprendre et d'être informé de toutes les politiques de votre camp de jour.

Le succès et le progrès d'une organisation dépendent, d'une bonne communication entre la direction, le parent et le moniteur de son enfant. Cela favorise un climat de compréhension mutuelle dont chacun retire une certaine satisfaction.

Le CCI désire ardemment que tous collaborent dans un but commun, car c'est la seule façon de conserver votre centre sain.

*Partout dans les présentes politiques, les mots qui sont exprimés au masculin s'entendent également du féminin et vice-versa.

RENSEIGNEMENT GÉNÉRAUX ET POLITIQUES

INSCRIPTION

Le Dimanche 07 avril 2019 de 10h00 à 17h00 : La période d'inscription (places limitées)

Le Dimanche 16 Juin 2019 de 18h00 à 20h00: Soirée d'information pour le camp de jour au CCI
Brossard.

Durée du camp d'été: **du 24 juin au 23 août 2019**

Horaire : Du lundi au vendredi de 7h00 à 9h00 et 16h00 à 18h00 le service de garde.

Du Lundi au vendredi de 9h00 à 16h00 le camp de jour.

Coût du service de garde: 30\$/semaine, un rabais de 5\$/semaine (par participant) est accordé pour une inscription de 6 semaines ou plus.

Coût des frais d'inscription par enfant: 15\$

Coût du camp de jour et tarif familial:

Tarifification régulière est de 70\$/ semaine.

Tarifification spéciale de 60\$/ semaine pour les enfants inscrit pour plus de six semaines.

Lorsque plusieurs enfants d'une même famille fréquentent le jardin d'été CCI, une réduction des frais du programme est accordée. Elle est de 10% pour le deuxième enfant, 15% pour le troisième et 20% pour le quatrième enfant et plus.

Ni les frais d'inscription ni la somme payable au moment de l'acceptation de l'enfant ne sont remboursables.

Les jours d'absences ne sont pas remboursable .

Un avis écrit de deux semaines est requis lors du départ d'un enfant, à défaut de quoi le coût d'une semaine de service sera facturé.

Coût de sorties:

Des sorties sont effectuées régulièrement avec les enfants.

Les frais exigés pour ces sorties sont payables en argent comptant et avant la tenue de l'activité.

Les sorties se feront en autobus.

Les informations concernant chaque sortie et son prix vous seront communiquées via lejardindetecci@gmail.com

Le camp demeure ouvert pour accueillir les enfants qui ne vont pas aux sorties.

En cas de pluie, les sorties extérieures sont remises au lendemain lorsque possible.

Les sorties sont optionnelles.

ORDRE D'ADMISSION

L'ordre d'admission se fera selon la date de réception du dossier d'inscription accompagné des frais d'inscription.

Le parent doit compléter un dossier pour son enfant :fiche d'inscription,dossier médical et la signature des protocoles d'autorisations.

Important : le numéro d'assurance social de payeur est obligatoire pour qu'un relevé 24 soit émis .

COMPTABILITÉ

Les frais sont payables par carte de crédit, argent comptant ou chèque postdaté établi à l'ordre du: CCI Brossard(en mémo le jardin d'été), le début de chaque semaine.

Un reçu est émis aux parents à la fin de l'année et à la fin de l'utilisation du service.

Un reçu sera émis pour tout paiement en argent comptant.

Des frais supplémentaires de 20\$ seront facturés pour les chèques sans provision .
Après le deuxième chèque sans provision ,le paiement des frais devra se faire en argent comptant ou par chèque certifié .

ARRIVÉ ET DÉPART

L'enfant demeure sous la responsabilité du parent jusqu'au moment où il est pris en charge par un responsable. Le parent devra accompagner l'enfant jusqu'à son local afin de s'assurer de la présence d'un responsable.

Dès l'arrivée de votre enfant au centre, celui-ci doit signer sa présence à la table prévu à cet effet.

Service de garde : Le matin de 7h00 à 9h00 et l'après midi de 16h00 à 18h00.

Nous vous recommandons d'arriver au plus tard à 9h15 afin de participer au rassemblement. Un enfant sous la responsabilité du centre, ne sera jamais confié à une autre personne que le parent à moins qu'une autorisation écrite du parent ait été fournie au responsable. Celle-ci se réserve le droit de demander une pièce d'identité à une personne autre que le parent avant de lui confier un enfant.

Si l'enfant est absent ou s'il arrive après 9h00, ou s'il y a un changement dans l'horaire habituel le parent devra aviser la personne responsable par téléphone le plus tôt possible.

Vous pouvez venir chercher votre enfant entre 16h00 et 18h00

Signalez votre départ avec votre enfant à la table des présences.

FRAIS DE RETARD

L'heure de fermeture du camp de jour est 16h00.

L'heure de fermeture du service de garde est 18h00.

Dans le respect de notre personnel et des obligations qu'ils ont après leur travail, nous vous demandons votre collaboration afin d'avoir quitté les lieux au plus tard 18h00.

Si vous êtes en retard ,des frais de 5\$ par 5 minutes de retard par famille devront être payés directement au responsable du service de garde ou au moniteur .

L'heure affichée sur l'horloge des réseaux de téléphones cellulaires est celle que nous utiliserons pour calculer ces frais.

Nous vous remercions à l'avance de votre coopération afin de bien respecter l'heure d'ouverture du camp de jour!

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Lorsqu'un parent contrevient la santé et /ou la sécurité de son enfant ou de tout enfant fréquentant le centre, la responsable peut lui en refuser l'accès immédiat

1. Il est demandé aux parents de garder l'endroit propre et sec. Il est interdit de fumer.
2. Les parents doivent être disponible et joignable en tout moment de la journée.
3. Les parents autorisent le personne responsable à transporter leur enfant vers un service d'urgence en voiture ou en ambulance si la situation l'exige.
4. Les parents autorisent la personne responsable à se rendre au parc ou à la piscine (à pied) sans être avisé au préalable .
5. Le parent est le premier responsable de son enfant. Donc c'est à lui d'intervenir quand il accompagne le matin ou quand il revient le chercher le soir.
6. Un enfant non inscrit aux services de garde ou au camp de jour qui accompagne un parent venant chercher son enfant ,demeure sous la responsabilité de ce parent tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du centre.

POLITIQUE CONCERNANT LES ENFANTS MALADES

Aucune personne souffrant d'une maladie contagieuse ,selon la définition établie par le ministère de la santé ,ne peut être admise au centre.

Pendant la journée ,lorsque la responsable aura identifié qu'un enfant est malade ,le parent sera appelé et demandé de venir chercher l'enfant immédiatement . Ceci afin d'éviter la contagion à l'intérieur du centre et également afin de répondre aux besoins de l'enfant malade. Si une maladie contagieuse se déclare au centre,le responsable doit veiller à ce que les parents de tous les enfants inscrits en soit informés le plus tôt possible ,mais au plus tard dans les 12 heures.

LA PRISE DE MÉDICAMENTS

Si un enfant doit prendre un médicament pendant la journée ,le parent doit remplir un formulaire sur laquelle sont indiqués :

Le nom du médicament ,

La dose requise,

L'heure d'administration.

Le médicament doit être clairement identifié.

À PROCURER AU CAMPS DE JOUR

Le parent s'engage à fournir:

Lunch froid et collation, bouteille d'eau et verre en plastique (bien identifier la boîte à lunch) svp

- Tenue sportive avec espadrilles;
- Vêtements de rechange ;
- Maillot de bain et serviette;
- Chapeau ou casquette;
- Crème solaire et anti- moustique ;
- Epipen dans un sac à porter sur soi en tout temps;
- Chandail officiel du camp de jour.
- Le chandail sera en vente, au coût de 10\$.Plusieurs tailles sont proposées. Paiement en argent comptant.

*Aucun four à micro onde disponible sur place.

ALLERGIES: Évitez les noix et les arachides.

Seuls les enfants porteurs d'une autorisation écrite et signée par un parent peuvent s'absenter à l'heure du dîner.

Ne pas apporter au camp:

- De l'argent
- Des objets de valeurs
- Fusils à eau
- Cartes de jeu
- Cellulaire
- Jeux électroniques
- Sucrieries (chocolat, bonbons...)

***Veuillez noter que le camp de jour n'est pas responsable des objets perdus.**

PROCÉDURE DE PLAINTE

Les plaintes concernant les services du camp de jour, peuvent être acheminées en suivant les étapes suivantes :

- En discuter avec le moniteur ou le responsable de garde
- En discuter avec la directrice
- Faire une plainte écrite auprès du conseil d'administration

PRINCIPES ET PROGRAMMES

BUT PRINCIPAL DU CAMP DE JOUR

Au camp de jour du CCI, en tant que centre culturel islamique, a pour objectif principal de favoriser le développement global et harmonieux des enfants .

Nos programmes cherchent à contribuer au développement des divers aspects de l'enfant par des activités liées à la thématique de l'été, par exemple les aspects physique, intellectuel , affectif, moral et social, destinées aux jeunes âgés de 5 à 12 ans, encadrés par une équipe d'animations compétente et dynamique.

LE JEU

Le jeu a un rôle primordial dans notre approche. En effet, l'enfant se développe et apprend surtout par des expériences concrètes et la manipulation d'objets plutôt que par l'acquisition passive de connaissances, pour lui abstraites si elles n'ont pas été expérimentées. À cet âge l'enfant est au stade de l'opération concrète, et c'est par le jeu qu'il fait face au réel et au monde qui l'entoure, et, ce à sa façon.

Progressivement ,il en vient ,par le jeu a maîtrisé , à développer sa créativité et à favoriser sa socialisation. Le jeu est l'activité idéale pour favoriser le développement global de l'enfant et le motiver à expérimenter et à apprendre. Il est toujours plus agréable d'apprendre en s'amusant. L'éthique islamique est ici enseignée à travers la pédagogie du jeu. Il s'agit d'attirer l'attention de l'enfant et de lui faire apprécier la foi islamique. De fait, le jeu constitue la base de nos activités auprès des enfants et notre principe global dans notre approche auprès d'eux.

PROGRAMME

Le plaisir est de mise! L'objectif est de faire des activités et de développer l'intérêt des jeunes par la participation active. Ceux-ci sont répartis selon leurs âge, il y a un minimum d'une heure d'activité physique par jour.

Ce programme comportera donc les activités suivantes:

- Éveil à l'islam et pratiques religieuses ;
- Activités sportives;
- Activités scientifiques ;
- Activités manuelles ;
- Activités artistiques ;
- Activités aquatiques ;
- Activités de groupe;
- Activités de relaxation;
- Sorties .

En dernier lieu, nous aimerions souligner que nous choisissons, dans la mesure du possible, des activités de collaboration et d'entraide, afin de guider nos jeunes dans un monde de paix contrairement à un monde compétitif et en perpétuel conflit.

HORAIRE TYPE D'UNE SEMAINE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h00-9h00	Service de garde	Service de garde	Service de garde	Service de garde	Service de garde
9h00-9h15	Rassemblement	Rassemblement	Rassemblement	Rassemblement	Rassemblement
9h15-12h00	Activité spéciale	Activité spéciale	Activité spéciale	Activité spéciale	Activité spéciale
12h00-13h00	Dîner	Dîner	Dîner	Dîner	Dîner
12h45-13h30					salat joumou'a
13h00-15h45	Activité récréative ou spéciale	Activité récréative ou spéciale	Activité récréative ou spéciale	Activité récréative ou spéciale	Activité récréative ou spéciale
15h45-16h00	Rassemblement	Rassemblement	Rassemblement	Rassemblement	Rassemblement
16h00-18h00	Service de garde	Service de garde	Service de garde	Service de garde	Service de garde

LA DISCIPLINE

La discipline est l'habileté à vivre en harmonie avec soi-même et avec les autres. C'est avant tout chercher à être respecté et à respecter autrui.

L'objectif principal dans notre approche de la discipline est d'amener peu à peu l'enfant à s'ouvrir aux autres, à les respecter, tout en s'intégrant au groupe et en y faisant sa place.

Ainsi, nous avons pour principe de considérer tout d'abord le point de vue de l'enfant lors de nos interventions. Nous cherchons à ne pas juger, ni prendre parti, menacer ou crier. Notre attitude sera plutôt de chercher à adopter un comportement calme et ferme. La discipline sera donc appliquée dans un contexte respectant le rythme individuel de chacun. Nous chercherons à maintenir notre confiance dans les enfants, à leur laisser le temps d'évoluer, à dialoguer avec eux et à suggérer des comportements de rechange, afin de renforcer les aspects positifs de l'enfant.

Pour favoriser une bonne ambiance, certains règlements sont à respecter dans les groupes. Ceux-ci sont aussi communiqués aux enfants:

On marche au lieu de courir.
On parle au lieu de crier.
On aide et respecte les amis au lieu de les frapper.
Si quelque chose ne va pas ,on va voir un responsable .
On ne sort pas du local sans permission.
On range les jeux quand on a fini .
On attend son tour.

D'autres règlements peuvent être élaborés selon les caractéristiques d'un jeu,du matériel utilisé ou de l'aménagement d'un centre d'intérêt. Enfin,des règlements sont établis aussi dans le but de sécurité .

Toute discipline efficace exige la participation et la collaboration de l'enfant,des parents,des responsables des services et de la direction .
Dans toute discipline ,il faut considérer l'âge et le développement de l'enfant ainsi que la sévérité ou l'intensité du comportement inacceptable .

Un comportement inacceptable chez l'enfant est celui qui:
Détérioré volontairement ou dérobé des objets appartenant à un autre enfant ,à un moniteur ou à un spécialiste;
Blesse volontairement ou tente de blesser un autre enfant, un moniteur ou un spécialiste ;
Mets en danger la sécurité et le bien-être des autres enfants ,des moniteurs ou des spécialistes ;
Se montre grossier,injurieux ou indécent envers les autres enfants,les moniteurs ou les spécialistes ;
Met en danger sa sécurité ou celle des autres,
Est irrespectueux des autres,de la propriété d'autrui et du CCI.

ÉTAPES D'INTERVENTIONS

Première étape

La personne responsable donne un avertissement verbal à l'enfant,documenté sous forme de rapport brièvement le tout et le place dans le dossier de l'enfant,daté et signé .
De plus ,la direction doit faire un suivi verbal auprès des parents impliqué dans les 24 heures qui suivent l'incident.

Deuxième étape

Si l'offense se reproduit ou si l'enfant récidive :
Reprendre la première étape ;
Retrait temporaire de l'enfant de l'activité;
L'enfant ,en présence de la personne responsable ,doit téléphoner à un de ses parents dans le futur immédiat et fixe un rendez-vous pour discuter de la situation .

Troisième étape

Si l'enfant recommence un comportement inacceptable ,peu importe le laps de temps,il est passible d'expulsion immédiate et permanente .

POUR NOUS JOINDRE

Avant le 24 juin :lejardindetecci@gmail.com

Entre le 24 juin et le 23 août: 438-792-7050

L'INFOLETTRE

Vous recevrez par courriel, tous les vendredis, l'infolettre du jardin d'été vous donnant toute l'information sur votre prochaine semaine de camp.

Assurez-vous d'avoir fourni une adresse courriel valide.

